

Salaires dans la santé privée : l'UNSFO sonne la mobilisation le 30 mai

L'UNSFO appelle à la grève le 30 mai et à un rassemblement devant le ministère de la Santé pour obtenir, et au plus vite, des augmentations dans les cliniques et les établissements de santé non lucratifs. Elle condamne la grève de la Fédération de l'hospitalisation privée, prévue elle le 3 juin.

La colère gronde dans les cliniques privées. L'Union nationale des syndicats de la santé privée FO (UNSFO) appelle à une journée de grève le 30 mai et à un rassemblement devant le ministère de la Santé à Paris pour obtenir des augmentations salariales dans les cliniques privées et les centres de santé privés à but non lucratif. « *Il y a urgence. Dans le secteur sanitaire privé à but non lucratif, les négociations de branche et les NAO sont bloquées depuis deux ans. Les personnels soignants et administratifs n'arrivent plus à faire face, et encore moins avec l'inflation* », souligne Franck Houlgatte, secrétaire général de l'UNSFO. Le patronat refuse de négocier des augmentations « *au nom d'un projet de convention collective unique étendue que nous condamnons. Nous refusons ce chantage!* ». L'UNSFO demande à être reçue au ministère le 30 mai. « On

veut que le gouvernement mette les moyens pour augmenter les salaires dans les établissements de santé à but non lucratif. Quant à l'hospitalisation privée, l'État sait très bien mettre la pression aux patrons pour augmenter les salaires. Qu'il le fasse maintenant! », lance Franck Houlgatte.

La drôle de grève du patronat le 3 juin

L'UNSFO critique l'initiative de la Fédération de l'hospitalisation privée (FHP), qui a décidé de son côté, en lien avec les syndicats des médecins libéraux, d'une grève le 3 juin dans les cliniques privées. Le patronat proteste contre la décision du gouvernement de revaloriser de 4,3% la tarification des hôpitaux publics pour 2024, contre 0,3% pour les établissements privés. La FHP juge « *inacceptable* » cette

iniquité budgétaire entre privé et public. « *Que les choses soient claires : leur combat n'est pas le nôtre. Le patronat organise cette grève pour financer un avenant de la convention collective de l'hospitalisation privée que nous avons largement combattu* », explique Franck Houlgatte. Cet avenant 33, datant de février 2023, sur la classification et les rémunérations des emplois de l'hospitalisation privée, ne rentrera en effet en vigueur qu'après obtention des financements publics. Or, l'UNSFO insiste sur la casse qui attend les personnels des hôpitaux privés si l'avenant s'applique. Il instaure en effet des critères classants, avec de nouveaux compléments de rémunération, s'appuyant entre autres sur l'activité et l'expérience. Et fait disparaître la valeur du point, « *ce qui donne la latitude aux employeurs de positionner les salariés à peu près comme bon leur semble, en fonction d'emplois repères* », fustige Claude Harriet, trésorier de l'UNSFO. L'ancienneté est aussi mise à mal : « *La valorisation de l'expérience professionnelle est amputée. Actuellement, une infirmière gagne 30% de plus au bout de trente ans de carrière. Avec cette grille, ce sera 21,5%* ». Sur le fond, si la FHP en appelle à l'équité de traitement avec l'hôpital public, Didier Birig, secrétaire général de la Fédération FO des personnels des services publics et de santé (FO-SPS) s'interroge : « *Qu'entendent-ils exactement par égalité de traitement? Cela fait bien longtemps que les cliniques privées choisissent les actes médicaux les plus rentables, comme la chirurgie. Cela n'a rien à voir avec l'hôpital public, qui lui ne fait pas de tri et soigne des patients souffrant parfois de multiples pathologies!* »



© SIMON LAMBERT/PHOTOFREA

Ariane Dupré